

Le régionalisme, qu'il soit économique ou politique, fait aujourd'hui sa rentrée dans les relations internationales, et en constitue même l'une des tendances les plus importantes. En particulier, avec la fin de la guerre froide, l'ONU est revenue à sa conception initiale du régionalisme, voulant que les organismes et accords régionaux offrent des instruments efficaces pour la gestion et le règlement des différends et conflits régionaux. En effet, aussi bien l'*Agenda pour la Paix* (1992) que le plus récent *Supplément à l'Agenda pour la Paix* (1995) soulignent les dispositions du chapitre VIII de la Charte des Nations unies ainsi que le potentiel des organisations régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Pendant la plus grande partie de l'après-guerre, les organisations régionales ne se sont pas montrées très efficaces pour ce qui est de la gestion des conflits intra-régionaux. Leurs efforts ont trop souvent été entravés ou neutralisés par leur manque de cohésion interne ou par les impératifs de la politique régionale, surtout lorsque les intérêts des grandes puissances étaient en jeu. Vers le milieu des années 1980, on estimait généralement que les organisations régionales classiques - telles que l'Organisation des États américains (OEA), la Ligue arabe et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) - n'étaient plus guère que des institutions moribondes et totalement impuissantes. Des trois, l'OEA était la seule à pouvoir légitimement prétendre avoir joué un rôle significatif et efficace quant à la gestion des conflits régionaux, encore que pour une très courte période durant les années 50 et au début des années 60. Quant à la Ligue arabe et à l'OUA, elles ne réussirent jamais à surmonter leurs divisions politiques, et leur bilan reste faible pour ce qui est du règlement des conflits. En un mot, le régionalisme n'avait pas tenu le rôle d'élément constitutif de l'ordre mondial que lui avaient attribué au départ les auteurs de la Charte.

Les bouleversements qu'a connus la structure du système mondial au début de la présente décennie ont modifié considérablement le « contexte » du régionalisme international. Avec la dépoliarisation des modes de coopération internationale et la levée de la mainmise stratégique des superpuissances sur des régions entières, certains des éléments extérieurs qui faisaient obstacle à l'efficacité des organisations régionales ont disparu. Il s'est alors manifesté une tendance graduelle à régionaliser la politique de sécurité, et c'est là un élément qui deviendra déterminant dans les années à venir. Dans de nombreuses régions - mais non dans toutes -, il s'est créé un espace politique pour la discussion vraiment régionale des questions de paix et de sécurité, alors que cela était jusqu'à présent impossible. En termes de mise en place d'institutions, les résultats ont été tout à fait remarquables. À preuve, le développement institutionnel de la CSCE - aujourd'hui l'OSCE - en Europe; la renaissance politique de l'OEA en Amérique latine; la création d'un mécanisme de l'OUA pour la gestion des conflits en Afrique; et l'apparition d'un dialogue de sécurité institutionnalisé en Asie du Sud-Est sous la forme du Forum régional de l'ASEAN (FRA). Ces exemples montrent à quel point les États et les institutions cherchent aujourd'hui à s'organiser afin de mieux se comprendre et de coopérer davantage à l'échelle régionale en matière de sécurité, notamment en institutionnalisant des fonctions de gestion des conflits au sein d'organismes qui n'étaient pas mandatés à cet effet. D'autre part, la crédibilité de l'ONU et des organisations régionales a été considérablement entamée par les importants revers subis notamment en Afrique